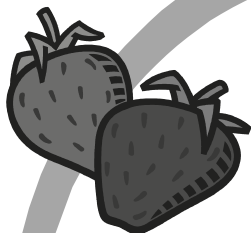


## Industrie canadienne de l'horticulture : Que sais-je?

- ✓ L'horticulture constitue l'un des plus importants secteurs de l'agriculture canadienne, représentant 38 % des recettes monétaires agricoles du Canada.
- ✓ Alors que l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique produisent 78 % des récoltes, l'horticulture est pratiquée à titre d'activité commerciale dans toutes les provinces.
- ✓ Alors que les exploitations céréalières de toutes les provinces bénéficient d'une assurance-récolte qui couvre l'ensemble de leurs cultures, la protection accordée aux producteurs horticoles est limitée.



- ✓ En tout, la production, l'emballage et la transformation des cultures horticoles canadiennes contribuent annuellement 29 milliards en activité économique et 5,8 milliards en revenus fiscaux prélevés par les trois ordres de gouvernement.
- ✓ Le secteur de l'horticulture emploie plus de 200 000 personnes, y compris des milliers de travailleurs étrangers saisonniers en vertu du Programme fédéral des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS). Dans le cadre du PTAS, les producteurs assument le coût des salaires et des avantages sociaux (y compris les frais de déplacement et les billets d'avion), fixés par le gouvernement. Ces frais peuvent représenter près de 50 % des coûts de production de l'horticulteur.
- ✓ Le secteur de l'horticulture du Canada répond aux demandes des consommateurs en quête de choix alimentaires santé. Comme le confirme le nouveau *Guide alimentaire canadien pour manger sainement*, les fruits et les légumes représentent un composant essentiel d'une saine alimentation.
- ✓ Les Canadiens et Canadiennes achètent plus de 14 milliards de dollars par année de produits fruitiers et maraîchers. Or, pour chaque 3 \$ dépensés, seulement 1 \$ sert à l'achat d'un produit cultivé au Canada.
- ✓ Un « Produit du Canada » n'est pas toujours ce que l'on pourrait croire. En vertu de la réglementation actuelle, l'étiquette Produit du Canada peut être apposée dans la mesure où 51 % des coûts de production ont été engagés au Canada. De ce fait, un concentré de jus de fruit peut être importé, mélangé à de l'eau dans une usine d'embouteillage canadienne, puis estampillé de la mention Produit du Canada.



Pour obtenir plus de renseignements ou d'autres **Idées fraîches** sur l'industrie canadienne de l'horticulture, visitez le site à l'adresse suivante :  
<http://www.hortcouncil.ca>.



**CHC / CCH**

**Canadian Horticultural Council  
Conseil canadien de l'horticulture**